



2
Jours

Projet d'ouverture des données publiques - Open Data

dans SECTEUR PUBLIC - GESTION ET ORGANISATION / Réf : PUBLI-GEOR-12

Objectifs de la formation

- Définir le cadre juridique et l'incitation à l'open data
- Prévenir les risques
- Gérer le pilotage d'un projet d'open data

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Définir la notion et le périmètre de l'open data

2. Identifier les objectifs et enjeux de l'open data

- La modernisation de l'action publique
- Transparence démocratique : un enjeu politique et démocratique
- Levier économique pour les territoires
- Enrichissement du patrimoine numérique de la collectivité
- Nouveaux services rendus aux usagers : attractivité

3. Examiner les données publiques ouvertes aujourd'hui

- Identification des données et évolution par la notion de « données d'intérêt général »
- Question de la réutilisation des données

Jour 1 - Après-midi

4. Décrire le cadre juridique applicable



- La loi CADA de 1978 et sa modification en 2005
- Incitation à l'open data par la loi NOTRe du 7 août 2015
- Evolution législative vers une « République numérique »

5. Distinguer les acteurs de la démarche d'open data

- Acteurs publics
- Acteurs privés

Jour 2 - Matin

6. Identifier les risques de l'open data

- Les risques par rapport aux tiers
- Les risques d'une « donnée brute »

7. Gérer et surmonter les difficultés rencontrées

- En interne En externe
- Les facteurs-clés de réussite

8. Examiner le portage politique du projet pour initier la démarche

Jour 2 - Après-midi

9. Mettre en place des partenariats ciblés

- Autres collectivités
- Partenaires privés, appui auprès des associations et entreprises locales

10. Evaluer les moyens humains, financiers et choisir des jeux de données

11. Identifier l'information nécessaire et gérer la communication



12. Gérer l'accompagnement des utilisateurs

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Cadres et agents de la filière technique. Agents chargés des systèmes d'information

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Les concepts théoriques seront dispensés par l'alternance de méthodes expositive et interrogative.
- Pour garantir une assimilation optimale, le formateur pourra également proposer des exercices pratiques.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

